



GABONAIS GUIDE POUR LES EXPORTATEURS ET LES IMPORTATEURS

INTRODUCTION

L'organisme Gabonais de normalisation connu sous le nom d'**AGANOR** (l'Agence Gabonaise de Normalisation), est un établissement public à caractère administratif de la République du Gabon, doté de la mission de la vérification de la conformité des produits et services importés et locaux aux normes et règlements techniques. L'**AGANOR** a mis en œuvre un contrôle de conformité avant expédition officiellement dénommé **PROGEC** (Programme Gabonais d'Evaluation de la Conformité). Il s'agit d'une procédure d'évaluation de la conformité et de vérification appliqué aux marchandises réglementées des pays exportateurs respectifs, afin de s'assurer de leur conformité aux règlements techniques applicables au Gabon et aux normes obligatoires ou équivalentes approuvées.

Le PROGEC a été mis en place dans un premier temps en juillet 2013 et a ensuite été temporairement suspendu. Le programme est désormais effectif à compter du 20 février 2016, et sera d'application totale à compter du 21 mai 2016. Les expéditions arrivant aux ports du Gabon devront être accompagnée d'un CdC (Certificat de Conformité). A compter du 21 mai 2016 (date de B/L ou AWB), toute marchandise soumise à la réglementation qui ne sera pas accompagnée d'un CdC sera sanctionnée par des taxes de pénalité.

Intertek est habilité par l'**AGANOR** comme l'un des prestataires de services du programme du PROGEC, opérant dans tous les pays fournisseurs. Le CdC (Certificat de Conformité) est un document obligatoire pour le dédouanement au Gabon. Toute procédure liée à l'émission du CdC sera effectuée par les Bureaux Intertek selon le choix et la convenance de l'exportateur. Vous trouverez la liste et les contacts de nos centres de service et dans l' « annexe C » de ce document.

PRINCIPES ET OBJECTIFS

La mise en place du PROGEC bénéficie au pays importateur comme au pays exportateur

Les avantages du programme pour le pays importateur :

- ✓ Prévention de l'importation de produits dangereux, non conformes ou contrefaits.
- ✓ Protection des consommateurs et de l'environnement
- ✓ Compétition équitable entre les produits importés et locaux
- ✓ Eliminer le risque de décharge des produits non conformes sur le marché domestique

Les avantages du programme pour le pays exportateur :

- ✓ Facilitation du commerce et intégration des fabricants et commerçants dans l'économie globale.
- ✓ Aide au secteur privé pour la résolution des problèmes liés à la qualité, conformité et certification qui empêchent d'accéder au marché de l'exportation.
- ✓ Réduction du risque de refus des produits à leur arrivée sur le territoire gabonais.

TERMES ET DEFINITIONS :

S. No	TERME	DEFINITION
1	Laboratoire accrédité	Laboratoire accrédité ISO/IEC 17025
2	CdC	Certificat de Conformité
3	IEC	Commission Electrotechnique international
4	ISO	Organisation internationale de la normalisation



GABONNAIS GUIDE POUR LES EXPORTATEURS ET LES IMPORTATEURS

S. No	TERME	DEFINITION
5	Licence	L'exportateur ou le fabricant qui utilise la route C, peut obtenir une licence pour ses produits après avoir passé avec succès la vérification et l'évaluation des rapports d'essai, rapports d'audit d'usine. la licence peut être utilisée pour toutes les expéditions effectuées durant la période de sa validité. Les expéditions sous cette route seront soumises à une inspection périodique.
6	OEM	Fabricant d'équipement d'origine
7	PRL	Demande de certification / enregistrement / licence pour un produit
8	QMS	Système de Management de la Qualité
9	RFC	Demande de certification de conformité
10	SoR	Déclaration d'enregistrement. (Statement of Registration) L'exportateur ou le fabricant qui utilise la route B, peut enregistrer ses produits après avoir passé avec succès la vérification et l'évaluation des rapports d'analyse et QMS. Les expéditions sous cette route seront soumises a une inspection aléatoire.
11	Rapport D'essai	Un document contenant toutes les informations obtenues grâce aux tests et évaluations, décrivant les conditions environnementales et de fonctionnement desdits tests ou évaluations, et comparant les résultats obtenus et les objectifs du test. Doit être émis par un laboratoire accrédité.
12	Rapport d'essai type	Un rapport d'essai avec tous les paramètres de test pour un produit selon la norme relative

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES :

- Chaque expédition de produits réglementés doit être accompagnée d'un CdC fourni par un organisme d'évaluation de la Conformité accrédité (tel que les Bureaux Intertek) avant l'expédition.
- Le CdC est un document obligatoire au Gabon pour assurer un dédouanement plus simple.
- Le CdC atteste que le produit est conforme aux normes Gabonaises (ou leurs équivalents approuvés), réglementations et spécifications techniques avant l'expédition.
- Les procédures d'évaluation de la conformité du PROGEC intègre l'évaluation des risques liés au produit et sont adaptées à ce risque afin d'offrir aux exportateurs une véritable flexibilité pour démontrer la conformité de leurs produits. Inspection, test, enregistrement ou licence permettent d'apporter une réponse adaptée à chaque demande d'évaluation.



GABONAIS GUIDE POUR LES EXPORTATEURS ET LES IMPORTATEURS

SOLUTION INTERTEK :

PIONNIER DANS LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES D'ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ

- Intertek est l'initiateur des programmes d'évaluation de la conformité pour les expéditions. Ce type de programme s'est maintenant généralisé et est en vigueur dans de nombreux pays soucieux de minimiser le risque lié de l'entrée de produits dangereux sur leur marchés. Intertek a aujourd'hui réalisé plus d'évaluations de conformité, sur de plus nombreux produits et depuis plus longtemps que tout autre organisme.

UNE EXCELLENTE REPUTATION ET UNE MARQUE RECONNUE

- Intertek possède une grande expérience, et fourni des solutions à de nombreuses entreprises exportant une large gamme de produits tels que les produits exportés vers la République Gabonaise. À ce jour, Intertek a délivré plus de 1,5 millions de certificats et de rapports d'essai. Les certificats Intertek intègrent des technologies de cryptage et autres mesures de sécurité pour éviter la contrefaçon ou la falsification des certificats.

RESEAU MONDIAL DE BUREAUX ET LABORATOIRES

- Intertek, c'est un réseau mondial de bureaux mettant en place et assurant depuis de nombreuses années la gestion de nombreux programmes d'évaluation de la conformité. C'est également un réseau de laboratoires accrédités en mesure d'effectuer les tests requis par le PROGEC, selon les normes applicables au Gabon, incluant les jouets, produits électroniques, chimiques et plein d'autres.

PERSONNEL DEVOUE D'UNE PROFONDE CONNAISSANCE DE L'INDUSTRIE ET D'UNE EXPERTISE TECHNIQUE

- Intertek possède une véritable connaissance dans l'apport de solutions d'exportation aux entreprises pour une grande gamme de produits tel que les produits exportés vers la République du Gabon. Les équipes d'Intertek sont parfaitement en mesure d'intégrer les spécificités de chaque demande de certification et de proposer aux opérateurs économiques des solutions adaptées.

ACCREDITATIONS INTERNATIONALES ET AFFILIATIONS INSTITUTIONNELLE

- Intertek est reconnu par plus de 30 organismes d'accréditation dans le monde et est un membre actif de la Fédération internationale des sociétés d'inspection (IFIA)

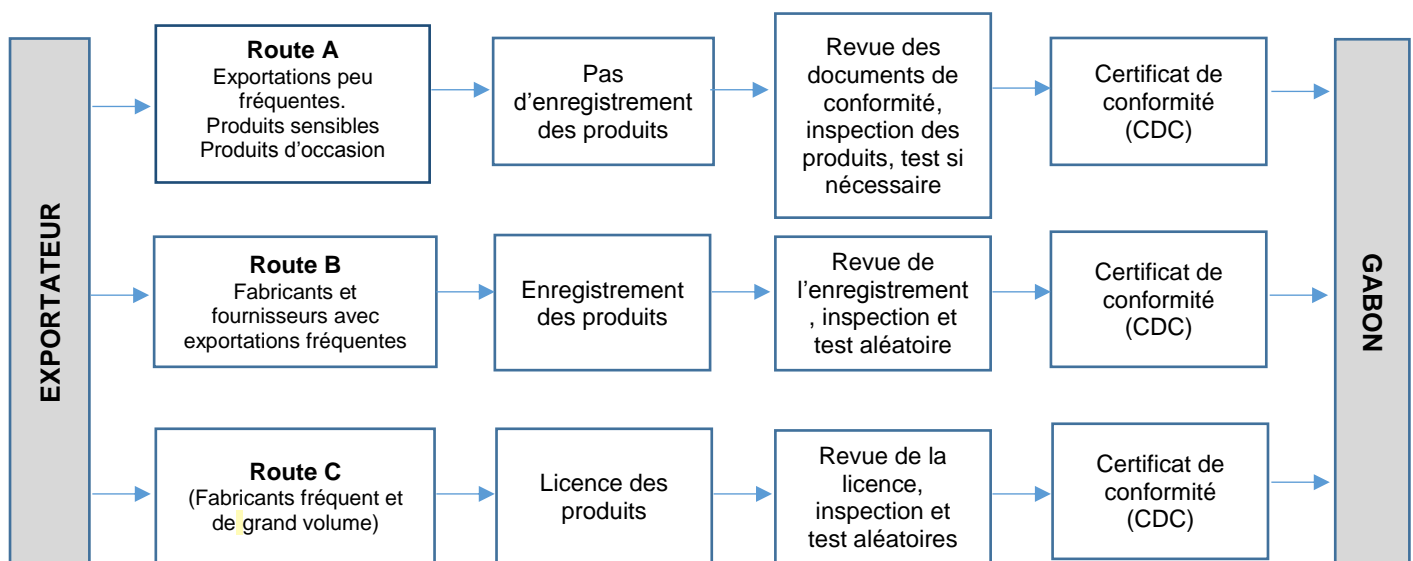
LA SATISFACTION DES CLIENTS COMME PREOCCUPATION PERMANENTE

- Intertek a à cœur de proposer un service rapide, efficace et adapté, répondant aux besoins particuliers des exportateurs.
 - ✓ Les demandes d'évaluation peuvent être effectuées en ligne,
 - ✓ Des E-mails automatisés informent les exportateurs sur le statut de leur certification,
 - ✓ Solutions de livraison de certificat flexible pour les utilisateurs de gros volumes.



ROUTES DE CERTIFICATION

ROUTES DE CERTIFICATION



ROUTE A: CERTIFICATION D'EXPEDITION POUR DES PRODUITS NON ENREGISTRES ET NON LICENCIES

La **Route A** prévoit l'inspection systématique des produits avant leur exportation vers le Gabon. Si des rapports de test valides peuvent être fournis, le test avant expédition n'est pas nécessaire).

Le processus de certification

A.1. l'exportateur présentera les documents suivants

- ✓ Formulaire de Demande de Certification dûment rempli
- ✓ Facture pro forma ou commerciale
- ✓ Fiche de données de produit et/ou description du produit (en précisant l'utilisation prévue) et une copie des fiches techniques ou des spécifications.
- ✓ Manuel d'utilisation du produit (si applicable) ;
- ✓ Données relatives à la production (numéro du lot, numéro de série, nom du fabricant, date de production, date d'expiration) ;
- ✓ Certificats QMS/marques de conformité/marques de sécurité/homologations nationales (si disponible) ;
- ✓ Copie des accords de distribution si disponible (ne s'applique qu'aux distributeurs ou revendeurs autorisés par les fabricants) ;
- ✓ Liste de colisage
- ✓ Rapports d'inspection et d'analyse.



GABONAIS GUIDE POUR LES EXPORTATEURS ET LES IMPORTATEURS

A.2 Revue de la documentation fournie par l'exportateur.

- ✓ Un expert Intertek étudie le Formulaire de Demande de Certification ainsi que la documentation fournie par l'exportateur.
- ✓ Après cette revue :
 - Si tous les documents sont acceptés aller directement à l'étape A.3.
 - Si des clarifications sont nécessaires, le bureau Intertek en fait immédiatement la demande à l'exportateur.
 - Dans le cas où les tests effectués ne suffisent pas à établir la conformité des produits, l'expert informe l'inspecteur que des échantillons devront être prélevés lors de l'inspection afin d'effectuer des tests complémentaires.

A.3 Inspection avant l'expédition:

- ✓ L'expert Intertek prépare un dossier des instructions pour inspection, si nécessaire.
- ✓ Le bureau Intertek nomme un inspecteur pour effectuer l'inspection et, le cas échéant, prélever des échantillons.
- ✓ A l'issue de l'inspection, un rapport est rédigé, dont une copie est signée et remise à l'exportateur, avant que l'inspecteur ne quitte le site d'inspection.
- ✓ L'inspecteur doit envoyer les échantillons prélevés au bureau Intertek (le cas échéant).

Remarque : L'inspection sera planifiée et réalisée dans les trois (3) jours ouvrables suivant la réception de la Demande de Certification et des autres documents mentionnés à l'étape A.1. (Sauf instruction différente de l'exportateur).

A.4 Test avant expédition

- ✓ Réalisé dans le cas où les rapports de tests fournis ne suffisent pas à établir la conformité des produits aux normes gabonaises.
- ✓ Les tests ou essais doivent être limités aux exigences essentielles ou aux paramètres applicables de la norme.
- ✓ Les tests seront effectués par un laboratoire accrédité ou qualifié.

Remarque : Lorsque le test n'est pas économiquement réalisable en raison d'envoi des produits de faible valeur, de machines démontées, etc., l'évaluation des documents suivants peut être effectuée en lieu et place de tests:

- ✓ rapport d'essais/tests du fabricant ;
- ✓ marques de sécurité / marques de conformité / homologations nationales (par exemple, marquage CE, rapports d'homologation, etc.) ;
- ✓ certificats de Système de Management de la Qualité pertinents.

A.5 Délivrance du (CDC) ou (RNC)

- ✓ Sur la base de l'évaluation du rapport d'inspection, des rapports d'essais et de tout autre document soumis, l'expert Intertek évalue la conformité du produit.
- ✓ Est-ce que les documents permettent de certifier la conformité du produit aux normes?
 - Oui → émission CDC
 - Non → émission RNC



GABONAIS GUIDE POUR LES EXPORTATEURS ET LES IMPORTATEURS

ROUTE B: ENREGISTREMENT DES PRODUITS ET CERTIFICATION DES PRODUITS ENREGISTRÉS

La Route **B** propose une procédure plus rapide de certification des produits, tout en assurant un niveau de rigueur de l'évaluation de conformité suffisant. Elle consiste en l'enregistrement des produits dans un document (SoR, Statement of Registration)

Le SoR est valide pour une période d'un (1) à compter de sa date d'émission.

Les produits enregistrés pourront être expédiés autant de fois que souhaité durant l'année de validité de leur enregistrement. Ils seront cependant soumis à une inspection physique au moins une fois tous les trois (3) mois, et un CdC devra être émis pour chacune de leurs expéditions.

Critères d'enregistrement des produits :

- Etre fabricant ou fournisseur des produits ;
- Réaliser des expéditions fréquentes.
- Avoir fait évaluer avec succès la conformité de trois (03) envois selon la route A.

Procédure d'enregistrement et de certification :

B.1 Enregistrement des produits

B.1.1 L'exportateur fournit les documents suivants :

- ✓ Formulaire de Demande de Certification dûment rempli
- ✓ Fiche de données de produit et/ou description du produit (en précisant l'utilisation prévue)
- ✓ Données relatives à la production (numéro et taille du lot, nom du fabricant, date de production, date d'expiration, certificats du fabricant)
- ✓ la Déclaration de conformité du fabricant ou fournisseur avec les justificatifs éventuels (selon la norme ISO/IEC 17050) ; (si disponible) ;
- ✓ Certificats QMS/marques de conformité/marques de sécurité/homologations nationales (si disponible) ;
- ✓ Copie des accords de distribution si disponible (ne s'applique qu'aux distributeurs ou revendeurs autorisés par les fabricants) ;
- ✓ Rapports d'inspection et/ou d'analyse d'un laboratoire accrédité (si disponible) ;
- ✓ Fiche technique/ fiche de spécification / MSDS du produit fournie par le fabricant (si disponible) ;
- ✓ Manuel d'utilisation du produit (si applicable) ;
- ✓ Copies des accréditations (ISO/IEC 17025) des laboratoires des fabricants.
- ✓ Copies d'évidence de relation avec l'OEM - applicable aux distributeurs de produits de marque.

B.1.2 Revue de la documentation fournie par l'exportateur :

- ✓ Le bureau Intertek examinera tous les documents fournis
- ✓ Si l'exportateur n'a pas fourni un rapport d'essai, passez à l'étape B.1.3
- ✓ Si le rapport présenté n'est pas suffisant (paramètres relatifs à la norme concernée incomplets) ou émis par un laboratoire non autorisé, le bureau Intertek doit demander à l'exportateur d'envoyer un échantillon du produit pour tests (étape B.1.3)
- ✓ Si tous les documents fournis sont suffisants, passez à B.1.4

Remarque : Le bureau Intertek communique les résultats de l'examen de la demande d'enregistrement à l'exportateur dans les **quatre (04)** jours ouvrables suivant la réception de la demande.



GABONAIS GUIDE POUR LES EXPORTATEURS ET LES IMPORTATEURS

B.1.3 Test des produits :

- ✓ Le bureau Intertek reçoit de l'exportateur les échantillons demandés.
- ✓ Le bureau Intertek envoie les échantillons à un laboratoire accrédité afin que des tests soient effectués selon les références des normes appropriées.

B.1.4 Délivrance du SoR :

- ✓ Si tous les documents inclus à l'étape B.1.1, sont suffisants le bureau Intertek émettra le SoR et le fera parvenir à l'exportateur.
- ✓ Si des tests doivent être réalisés, (étape B.1.3), l'expert Intertek en étudiera les résultats et émettra le SoR si ceux-ci sont satisfaisants.

B.2 Procédure de certification des produits enregistrés

B.2.1 l'exportateur fourni les documents suivants :

- ✓ Formulaire de Demande de Certification dûment rempli
- ✓ Facture pro forma ou commerciale;
- ✓ Liste de colisage
- ✓ Autres documents de transport, si possible

B.2.2 Examen des documents fournis

- ✓ Le bureau Intertek examinera les documents fournis
- ✓ Si une inspection avant expédition est nécessaire voir B.2.3. Si des tests sont nécessaires, voir B.2.4.
- ✓ Si B.2.3 et/ou B.2.4 sont applicables, Intertek devra attendre les résultats et procéder à l'étape B.2.5
- ✓ Si l'inspection avant l'expédition et/ou les tests ne sont pas nécessaires et que les documents fournis sont satisfaisants, passez à l'étape B.2.5

B.2.3 Inspection avant expédition (si nécessaire)

- ✓ L'expert Intertek prépare un dossier d'inspection, et des instructions spéciales pour l'inspecteur si nécessaires.
- ✓ Le bureau Intertek nomme un inspecteur pour effectuer l'inspection et, le cas échéant, prélever des échantillons.
- ✓ A l'issue de l'inspection, un rapport est rédigé, dont une copie est signée et remise à l'exportateur, avant que l'inspecteur ne quitte le site d'inspection.
- ✓ L'inspecteur doit envoyer les échantillons prélevés au bureau Intertek (le cas échéant).

Remarque : Les produits enregistrés sont sujet d'inspection tous les 3 mois.

B.2.4 Test avant expédition (si nécessaire)

- ✓ Le bureau Intertek reçoit de l'exportateur les échantillons demandés.
- ✓ Le bureau Intertek envoie les échantillons à un laboratoire accrédité ou qualifié afin que des tests soient effectués.

Remarque : Les tests avant expédition pour des produits enregistrés sont réalisés seulement si nécessaire.



GABONAIS GUIDE POUR LES EXPORTATEURS ET LES IMPORTATEURS

B.2.5 Délivrance (CDC) ou de (RNC)

- ✓ Sur la base de l'évaluation du rapport d'inspection, des rapports d'essais et de tout autre document soumis, l'expert Intertek évalue la conformité du produit.
- ✓ Est-ce que les documents permettent de certifier la conformité du produit aux normes?
 - Oui → émission CDC
 - Non → émission RNC

ROUTE C: OBTENTION D'UNE LICENCE ET CERTIFICATION DES PRODUITS SOUS LICENCE

La Route C est ouverte exclusivement aux fabricants. Cette procédure implique l'octroi d'une licence aux produits. La procédure de la licence exige l'examen des rapports d'analyse, accompagné d'un audit d'usine complet, et d'audits de surveillance périodiques.

La licence est valide pour une durée de un (1) an à compter de sa date d'émission. Elle est recommandée pour les fabricants exportant fréquemment de gros volumes.

Procédure d'obtention d'une licence et de certification:

C.1 licence des produits :

C.1.1 L'exportateur présente les documents suivants:

- ✓ Formulaire de demande dûment rempli
- ✓ Certification QMS
- ✓ Rapport de tests

C.1.2 Examen des documents fournis:

- ✓ Le bureau Intertek examinera tous les documents fournis
- ✓ Le bureau Intertek organisera et réalisera un audit d'usine sur les processus de production et le QMS. (audit initial pour un nouveau candidat et audit de surveillance pour un renouvellement de licence)
- ✓ Si les rapports d'essais ne sont pas fournis procéder à l'étape (C.1.3)
- ✓ Si les rapports d'essais ne sont pas satisfaisants ou ne sont pas en rapport avec les exigences spécifiées dans la norme applicable, l'étape suivante (C.1.3) est nécessaire

C.1.3 Test des produits

- ✓ Le bureau Intertek demande à l'exportateur de lui faire parvenir un échantillon de son produit.
- ✓ Le bureau Intertek envoie les échantillons dans un laboratoire accrédité ou qualifié afin qu'ils soient testés.

C.1.4 émission de la licence :

- ✓ Suite à l'examen des documents, si on constate que :
 - a. Les documents présentés sont satisfaisants
 - b. Les rapports de l'audit sont satisfaisants
 - c. Les rapports d'essais (rapport d'essai de type) répondent aux exigences des normes en référence.
- ✓ Alors le bureau Intertek sera en mesure d'émettre la licence et de la faire parvenir à l'exportateur.



GABONAIS GUIDE POUR LES EXPORTATEURS ET LES IMPORTATEURS

C.2 procédures de certification de produits sous licence:

C.2.1 l'exportateur fourni les documents suivants:

- ✓ Formulaire de demande de certificat (RFC) dûment rempli
- ✓ Facture pro forma ou commerciale ;
- ✓ Liste de colisage

C.2.2 Revue de la documentation fournie.

- ✓ Le bureau Intertek examinera tous les documents fournis. S'ils sont satisfaisants qu'une inspection avant expédition n'est pas nécessaire, procédez avec l'étape C.2.5
- ✓ Si l'inspection avant l'expédition est applicable, le bureau Intertek préparera les instructions de l'inspection et nommera un inspecteur désigné procédez à l'étape C.2.3

C.2.3 l'inspection avant l'expédition :

- ✓ L'expert Intertek prépare un dossier d'inspection, et des instructions spéciales pour l'inspecteur si nécessaires.
- ✓ Le bureau Intertek nomme un inspecteur pour effectuer l'inspection et, le cas échéant, prélever des échantillons. A l'issue de l'inspection, un rapport est rédigé, dont une copie est signée et remise à l'exportateur, avant que l'inspecteur ne quitte le site d'inspection.
- ✓ L'inspecteur doit envoyer les échantillons prélevés au bureau Intertek (le cas échéant).

Remarque : Les expéditions de produits sous licence doivent être inspectées au minimum un fois par an.

C.2.4 Test avant expédition

- ✓ Le bureau Intertek reçoit les échantillons prélevés par l'inspecteur.
- ✓ Le bureau Intertek envoie les échantillons à un laboratoire accrédité ou qualifié pour qu'ils y soient testés.

Remarque : Les tests avant expédition pour des produits sous licence sont réalisés seulement si nécessaire.

C.2.5 Délivrance (CDC) ou (RNC)

- ✓ Sur la base de l'évaluation du rapport d'inspection, des rapports d'essais et de tout autre document soumis, l'expert Intertek évalue la conformité du produit.
- ✓ Est-ce que les documents permettent de certifier la conformité du produit aux normes?
 - Oui → émission CDC
 - Non → émission RNC



GABONAIS GUIDE POUR LES EXPORTATEURS ET LES IMPORTATEURS

COUT DE L'EVALUATION DE CONFORMITE ET DU CERTIFICAT DE CONFORMITE

Les frais sont payables d'avance par l'exportateur ou le fabricant

FRAIS DE VERIFICATION	FRAIS D'ENREGISTREMENT ET DE LICENCE
<p>Les Frais de Vérification applicables dépendent du Route, et sont sujets à un minimum et un maximum, détaillé ci-dessous:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Route A 0.53 % de la valeur FOB déclarée, soumis à un minimum de 300 Euros et à un maximum de 7000 Euros • Route B 0.45 % de la valeur FOB déclarée, soumis à un minimum de 300 Euros et à un maximum de 7000 Euros • Route C 0.27 % de la valeur FOB déclarée, soumis à un minimum de 220 Euros et à un maximum de 7000 Euros • Frais des tests Les frais des tests seront déterminés au cas par cas. 	<p>Frais d'enregistrement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les frais d'Enregistrement s'élèvent à 375 Euros, incluant l'Enregistrement de 15 produits/ ligne de produits • Chaque ligne supplémentaire sera facturée 20 Euros <p>Frais de Licence</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les frais de Licence sont calculés au cas par cas. Merci de contacter votre Centre d'Enregistrement Intertek ou le Bureau de Certification le plus proche pour plus d'information. <p>Note: Les produits seront regroupés en se basant sur le type et l'intention d'utilisation afin de déterminer les frais de l'enregistrement/ licence.</p>
<p>Note :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les frais ci-dessus couvrent la vérification documentaire et l'inspection des produits. 2. Les frais ci-dessus ne couvrent pas les frais d'analyse des laboratoires, audit d'usine et l'inspection technique industriel 3. Les frais ci-dessus sont Hors Taxes 	

CONTACT US

BUREAU DU PROGRAMME DE GESTION
14eme étage, Bâtiment Millenium Piazza
Rue Sheikh Zayed
Dubai, boîte postale 26290, Émirats Arabes Unies
Tel : +971 4 317 8777
Fax : +971 4 331 6735
E-Mail : pm@intertek.com

BUREAU DE LIAISON
Immeuble Dumez (à côté d'Air France)
1st Floor, Bord de Mer
Libreville, BP 13312 Libreville Gabon
Tel: +241 01 74 36 64
Contact: Mme Vanessa Roux
E-mail: info.libreville.gs@intertek.com



L'AGENCE GABONAISE DE NORMALISATION
PROGRAMME GABONNAIS D'EVALUATION DE LA
CONFORMITE

RÉPUBLIQUE
GABONAISE



Emission: 11-Jul-16

GUIDE POUR LES EXPORTATEURS ET LES IMPORTATEURS

GABONNAIS GUIDE POUR LES EXPORTATEURS ET LES IMPORTATEURS

ANNEXES

Annexe A	Liste des Produits Règlementés
Annexe B	Liste des Produits Exemptés
Annexe C	Coordonnées des centres de services client
Annexe D	Coordonnées des RLC et CTE
Annexe E	Formulaire de Demande de Certificat de Conformité
Annexe F	Formulaire de Demande de Certificat de Produit, Enregistrement, Licence

Les annexes au-dessus sont aussi disponibles sur le site <http://www.export2gabon.com/>